Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 022-212203459-20260327-DEL2026028-DE

République française

COMMUNE DE TRÉBRY

Nombre de conseillers en exercice : 15

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
Séance du 26 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 26 mars, à 19 heures 30,

Les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 23 mars 2026, se sont réunis en l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Daniel COMMAULT, maire.

Etaient présents à l'appel nominal :
Daniel COMMAULT, Christelle CARRO, Daniel MACÉ, Sabrina GUÉRIN, Joseph TEMPLIER, Annick DUSANTER, Sylvie DABET, Christian VISDELOUP, Jérémy BASSET, Rosemarie GIQUEL, Aymeric RENAUX, Vanessa GUILLAUME et Mélanie COVAIN.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du code général des collectivités territoriales : Théo TARDIVEL et Alexis CORNILLET étaient excusés et avaient donné pouvoir respectivement à Aymeric RENAUX et Sabrina GUÉRIN.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales Joseph TEMPLIER a été désigné secrétaire de séance.

2026028 – ELECTIONS DES MEMBRES DU CCAS. -

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.123-6 et R.123-7 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 mars 2026 fixant à cinq le nombre de membres élus au conseil d'administration du Centre communal d'action sociale ;

Considérant

- qu'il appartient au conseil municipal d'élire en son sein les membres appelés à siéger au conseil d'administration du Centre communal d'action sociale ;
- que l'élection a lieu au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel ;
- qu'une seule liste de candidats a été déposée ;

Après avoir procédé aux opérations de vote,

le conseil municipal :

Article 1 – Liste de candidats
La liste suivante a été présentée :

- Madame **Christelle CARRO**
- Madame **Annick DUSANTER**
- Monsieur **Daniel MACÉ**
- Madame **Mélanie COVAIN**
- Monsieur **Joseph TEMPLIER**

Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 022-212203459-20260327-DEL2026028-DE

Article 2 – Résultat du scrutin
Nombre de votants : 15
Nombre de suffrages exprimés : 15
La liste unique ayant obtenu la totalité des suffrages exprimés, sont déclarés élus en qualité de membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale :

- Madame **Christelle CARRO**
- Madame **Annick DUSANTER**
- Monsieur **Daniel MACÉ**
- Madame **Mélanie COVAIN**
- Monsieur **Joseph TEMPLIER**

Article 3 – Installation
Les membres élus siègent au conseil d'administration du Centre communal d'action sociale pour la durée du mandat municipal.

ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGE EXPRIMES

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents à la séance, signé au registre

Pour extrait certifié conforme

Signé le 27 mars 2026

Daniel COMMAULT

Maire

MAIRIE DE TRÉBRY (Côtes d'Armor)

Joseph TEMPLIER

Secrétaire de séance